



Adhérents d'ISPE France

Saint Maurice, le 21 Juin 2009

Objet : *Convocation aux Assemblées Générales Extraordinaires d'ISPE France*

Chère Adhérente,
Cher Adhérent,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Association se tiendra le **mardi 29 Septembre 2009 à 17H00**, à l'adresse suivante :

**Palais des Congrès
Place de Bordeaux
67082 Strasbourg**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Modification des statuts d'ISPE France.

La proposition de révision des statuts est consultable sur le site d'ISPE France :

www.ispe.org/france.

Les sociétaires pourront :

- ◆ soit assister personnellement à l'assemblée générale,
- ◆ soit remettre une procuration à un autre sociétaire,
- ◆ soit adresser à l'association une procuration sans indication de mandataire.

Une formule de procuration est jointe à ce document.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, cette assemblée générale extraordinaire sera suivie par une seconde assemblée générale extraordinaire avec le même ordre du jour.

Une conférence et un apéritif auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cordiales salutations,

Jean-Pierre Jacquemier

jacquemier.consultant@orange.fr

Président ISPE France

Pièce jointe :

- Formulaire de procuration



**France
Affiliate**

ENGINEERING
PHARMACEUTICAL
INNOVATION

Association loi 1901 N° W912000010

SIREN / SIRET: 484 576 632 000 18

N° APE : 913E

www.ispe.org/france

POUVOIR

Association loi 1901 N° W912000010
Adresse ISPE France
c/o SPEC Conseils
1-3, Avenue de la Villa Antony
F – 94411 Saint Maurice Cedex
Téléphone +33:145:70 54 30
Fax +33:145:70 55 64
Courriel ispe.fr@kereon.ch

Je soussigné _____
donne pouvoir à _____
ou à défaut à _____

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à la seconde Assemblée Générale Extraordinaire éventuelle de l'Association qui se tiendra (tiendront) le **mardi 29 Septembre 2009 à 17H00** à l'adresse suivante :

**Palais des Congrès
Place de Bordeaux
67082 Strasbourg**

en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature, précédée de « Bon pour pouvoir »